

ASSOCIATION EMOTION BRESIL
Règlement intérieur (Septembre 2010)

Introduction

Coordonnées : siège social de l'association: 4/8 Avenue Robert Schuman 64000 Pau.

L'association Emotion Brésil a été déclarée en Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 01/06/2007 sous le numéro W643002038, et a été publiée au Journal officiel le 23/06/07.

Son numéro SIREN est : 50462943700014. L'association est affiliée à la fédération UFOLEP.

- Des Commissions de travail sont créées au sein de l'association : **commission recherche de partenaires, commissions communication, commission événementielle.**

Les adhérents qui souhaitent y participer sont conviés à des réunions de travail et jouent un rôle de préparation et de consultation. Elles sont composées d'adhérents, sympathisants, parents d'élèves, salariés. Il est possible d'y entrer et d'en sortir sur simple volonté personnelle et après acceptation par le bureau.

Les modalités d'adhésion

- Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux statuts et au règlement intérieur, et s'acquitter du tarif de l'adhésion annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale.
- L'association s'engage à mettre à disposition de chaque candidat à l'adhésion une copie des statuts et du règlement intérieur. Toute personne adhérant à l'association déclare avoir pris connaissance des statuts et des dispositions contenues dans le règlement intérieur, **les accepte sans limite et s'engage à les respecter scrupuleusement.**
- Pour participer aux cours de Capoeira, il faut être adhérent. L'adhérent souhaitant participer aux cours à la MJC Rive Gauche et/ou à la MJC des Fleurs, devra payer une adhésion supplémentaire auprès de la MJC concernée.
- L'adhésion à l'association n'autorise pas automatiquement le nouvel adhérent à pouvoir pratiquer les activités de l'association. Celui-ci doit **remplir une fiche d'inscription** aux cours de Capoeira et **s'acquitter des cotisations** prévues (voir tableaux ci-après). L'adhérent s'engage à nous signaler tout changement pouvant intervenir dans ses coordonnées.

Le montant des cotisations annuelles pour les membres actifs sont les suivantes :

Individuel	Formule Simple 1 cours	Formule Tonus Accès Libre
Salarié	270 euros	330 euros
Non Salarié, Enfants	180 euros	225 euros

Familles	Formule Simple 1 cours	Formule Tonus Accès Libre
2 Adultes	450 euros	495 euros
1 adulte et 1 enfant	390 euros	435 euros
2 enfants	315 euros	360 euros
Autres: nous consulter.		

- Il est possible d'effectuer le paiement de ses cotisations en plusieurs versements (par trimestre ou par mois). Tous les chèques seront remis à l'inscription.
- Après 3 cours suivis sans le dossier à jour (sans remise des pièces demandées), le professeur ou un élu se réserve le droit de ne pas laisser la personne faire le cours. Dans le cas où cette personne est mineure, elle ne sera pas autorisée à quitter le lieu des cours avant l'horaire prévu.
- Un remboursement de la cotisation des cours sera possible seulement dans les cas suivants:
 - inaptitude certifié par un certificat médical
 - changement de domicile (mutation professionnelle ou déménagement dans une autre ville.)

Tout trimestre engagé ne sera pas remboursé.

Les activités

Les cours sont assurés par Monsieur França Darlan, surnom de Capoeira : Emoção, accompagné par Marcos de Amorim dit « Baba » élève formé.

Les cours ont lieu :

- **Le Mardi** à la MJC Rive Gauche rue Jean Moulin à Jurançon : 19h-20h (enfants) et 20h-21h30 (ados et adultes)
- **Le Mercredi** à la MJC des Fleurs avenue de Buros à Pau (salle annexe) : 17h30-18h30 (enfants) et 18h30-20h00 (ados et adultes)
- **Le Jeudi** Dojo Lapuyade boulevard Tourasse à Pau : 20h30-22h (ados et adultes)
- **Le Samedi** Dojo Léo Lagrange stade André Lavie à Pau : 14h-15h (enfants) 15h-17h (adultes)

- Le cours du samedi peut être remplacé, à tout moment, par une démonstration se déroulant soit à Pau, soit à l'extérieur de Pau. L'association s'engage à informer dès que possible les adhérents, en précisant le lieu et les horaires de la démonstration prévue, ainsi que les coordonnées au minimum d'un responsable, et d'1 ou plusieurs personnes pouvant réaliser du co-voiturage, si possible.
- Les démonstrations ne sont pas obligatoires. Un cours de remplacement dans les autres créneaux de la semaine pourra être proposé à l'adhérent ne souhaitant pas ou ne pouvant pas participer à la démonstration. Il est demandé aux élèves participants aux démonstrations, d'avoir un pantalon et un tee-shirt blancs.
- Chaque année, en collaboration avec le Groupe Arte Negra dont elle fait partie, l'association organise un passage de grades appelé Batizado (Baptême). Un élève (enfant ou adulte) ne peut présenter un grade lors du baptême annuel, que si le professeur lui a donné l'autorisation. Un élève qui ne présente pas de grade lors du Batizado peut tout de même participer aux festivités prévues sur l'ensemble des journées.

Les activités et leurs conditions de pratique

- La Capoeira n'est pas une discipline compétitive. chaque élève peut pratiquer à son rythme, en respectant son âge et sa condition physique. L'objectif n'est pas de remporter une victoire mais plutôt de développer le sens du partage, de l'amitié, de la solidarité et du respect de l'autre.
- La Capoeira est une activité physique, elle suppose donc un échauffement rigoureux.
- Lorsqu'un élève a du retard et que le cours est déjà commencé, il doit demander l'autorisation au professeur avant d'entrer et devra faire des exercices d'échauffements.

Les déplacements

- Dans le cadre de démonstrations réalisées par Emotion Brésil à Pau ou à l'extérieur de Pau, l'adhérent peut être amené à utiliser son véhicule personnel. L'association ne saurait être rendue responsable de tout dommage causé ou subi par l'adhérent à un tiers ou à des biens matériels, sur le trajet le conduisant à la démonstration, ou sur le trajet de retour. Ces dispositions sont valables aussi en cas de co-voiturage. L'adhérent devra veiller à ce que son assurance lui garantisse une couverture suffisante pour se rendre sur le lieu de ses activités, et devra veiller à être à jour de ses cotisations envers son assureur. Il devra en outre veiller à respecter les obligations fixées par le législateur en cette matière (permis de conduire, contrôle technique, affichage assurance, etc.).
- A titre exceptionnel, Emotion Brésil pourra autoriser un remboursement de frais de déplacements pour ses adhérents à jour de leur cotisation. Ce remboursement se fera sur la base du tarif des impôts actuellement en vigueur pour une voiture et pour un véhicule à 2 roues. Un bordereau de remboursement de frais kilométriques sera produit par l'association et devra être conservé par l'adhérent et l'association.
- **La responsabilité des personnes mineures lors de déplacements pour des démonstrations est strictement placée sous l'autorité des parents.** Ceux-ci doivent donc accompagner leur enfant sur le lieu de la démonstration, ou confier cette responsabilité à un membre de leur entourage majeur, ou à un membre de l'association majeur.

Locaux et matériels

- L'accès aux salles de cours par les adhérents ne peut se faire sans la présence du professeur ou d'un représentant de l'association, ou, au minimum, sans leur autorisation. Sans la permission du professeur ou d'un responsable, la fréquentation des lieux de cours est strictement limitée aux jours et horaires précisés plus haut. D'autre part, l'association ne pourra pas être tenue responsable des dégradations ou des accidents survenant sur les lieux de cours et concernant un adhérent de l'association, en dehors des horaires prévues à cet effet, et en dehors des permissions données par le professeur ou le CA.
- Seuls le professeur et les responsables de l'association sont habilités à détenir et utiliser les clés des salles de cours. Un adhérent majeur peut être autorisé exceptionnellement par le professeur ou par un représentant de l'association à détenir momentanément les clés d'une salle ou de plusieurs salles, selon les conditions fixées par le professeur ou le représentant de l'association. L'adhérent s'engage à remettre les clés au responsable le plus rapidement possible après leur utilisation.
- Les instruments de musique appartenant à l'association doivent être maniés avec précaution. Leur utilisation pendant le cours dépend de l'autorisation donnée par le professeur.

Les procédures disciplinaires

Une sanction à l'égard d'un membre de l'association ne peut être prononcée que par le CA.

En premier lieu, le CA peut privilégier un rappel à l'ordre verbal (par un élu ou par le professeur) et un renvoi aux statuts ainsi qu'au présent règlement intérieur, s'il considère qu'un membre est allé à l'encontre des règles énoncées.

Suivant la gravité de la faute, il sera possible de donner un "avertissement" au membre concerné, par écrit et envoyé au domicile du membre, lui rappelant ses obligations et le renvoyant aux textes.

En dernier lieu, et si les précédentes démarches sont restées vaines, la radiation de l'association peut-être prononcée par le CA.

Pour motifs très graves, le CA se réserve aussi le droit de prononcer une radiation immédiate, sans passer par un rappel à l'ordre verbal, ni par un avertissement.

Assurance

- L'association Emotion Brésil a un devoir de "moyens" concernant la sécurité de ses pratiquants et membres. C'est à dire qu'elle doit prendre les dispositions nécessaires, en tous lieux, pour assurer la sécurité de ses membres. Elle doit ainsi notamment souscrire à une assurance couvrant les risques principaux. L'assurance devra aussi couvrir les membres lors des démonstrations hors des lieux de cours habituels. L'association ne pourra pas être tenue pour responsable des manquements aux règles de sécurité qui incombent aux propriétaires des salles de cours.
- L'association informe ses membres de la possibilité de souscrire à une assurance "individuelle accident" afin de couvrir les différents frais qui seraient à la charge de l'adhérent, dans le cas où la responsabilité de l'association ne pourrait être engagée.

Accueil de mineurs

- Les parents de mineurs (ou le tuteur désigné) doivent remplir la partie "autorisation" de la fiche d'inscription aux cours de Capoeira. L'inscription d'un mineur ne sera définitive qu'après signature de l'autorisation. L'autorisation précise également si les parents acceptent que l'enfant rentre seul à la maison.
- Dans tous les cas, et dans tous les lieux, l'enfant mineur ne pourra pas être laissé seul même en cas de retard du professeur sans la présence au minimum d'un élève majeur qui en accepte la responsabilité. Dans le cas contraire, le parent sera dans l'obligation d'attendre l'arrivée du professeur ou repartir avec l'enfant. Le professeur ne pourra pas autoriser l'enfant à quitter le cours avant son terme, sauf demande des parents. Les parents s'engagent à signaler au professeur ou à un responsable de l'association, dès qu'ils le peuvent, les retards qu'ils pourraient connaître pour récupérer leur enfant mineur.